

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20180404-D2018-19-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2018  
Date de réception préfecture : 09/04/2018

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2018-19 en date du 04/04/2018 concernant l'affectation des résultats constatés au compte administratif 2017 du budget assainissement :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 04 avril 2018, à 19H30, suivant convocation en date du 28 mars 2018, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

**Présents :** MM. Roger DESROCHE, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Jean-Claude LEBLOIS, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Thierry BERGER, Christelle LATOUR, Andrée HARGE, Pascal BABAUDOU.

**Représentés :** Christine CASTANET a donné pouvoir à Alain FAUCHER.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	1	10	11	11	0

Considérant le compte administratif 2017 du budget assainissement approuvé par délibération du 07 mars 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant que la compétence assainissement a été transférée à la Communauté de Communes de Noblat au 01 janvier 2018,

Considérant les éléments suivants et à l'unanimité :

<b>POUR MEMOIRE :</b>	
Excédent de fonctionnement antérieur reporté 2016	0,00
Déficit d'investissement antérieur reporté 2016	- 49984,97
<b>SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017</b>	
Solde d'exécution de l'exercice	52 579,63
Solde d'exécution cumulé	2 594,66
<b>RESTE A REALISER AU 31/12/2017</b>	
Dépenses d'investissement	0,00
Recettes d'investissement	0,00
<b>BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2017</b>	
Rappel du solde d'exécution cumulé	2 594,66
Rappel du solde des restes à réaliser	0
<b>BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL</b>	<b>0</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT A COUVRIR EN TOTALITE</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de l'exercice	5 656,17
Résultat antérieur	
<b>TOTAL A AFFECTER</b>	<b>5 656,17</b>

Décide d'affecter les résultats du budget d'assainissement au budget principal 2018 de la commune comme suit :

Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 09 avril 2018.

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20180404-D2018-19-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2018  
Date de réception préfecture : 09/04/2018

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

- Excédent de fonctionnement : 5 656,17 € qui sera repris au 002 recette de fonctionnement,
- Excédent d'investissement : 2 594,66 qui sera repris au 002 recette d'investissement.

A La Geneytouse, le 09 avril 2018

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 09 avril 2018.